
Adresse du comité révolutionnaire de Burges-les-Bains (Allier) qui annonce le décès du représentant du peuple Petijean, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Burges-les-Bains (Allier) qui annonce le décès du représentant du peuple Petijean, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 535;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31212_t1_0535_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

et le renvoi au comité des décrets de la lettre du comité révolutionnaire de Burges-les-Bains, pour appeler le suppléant (1).

[Burges-les-Bains, 20 vent. II au présid. de la Conv.] (2).

« Nous te donnons avis que le représentant du peuple Petitjean, est décédé dans cette commune, lieu de sa naissance, dans la soirée du 18 de ce mois. Au milieu des douleurs d'une mort cruelle, il n'a cessé de manifester son attachement pour la République. Ses dernières paroles ont respiré son amour pour la Liberté et l'Egalité qu'il défendit toujours avec courage; il étoit chéri des patriotes, haï des aristocrates et des malveillants; il fut digne de servir la cause du peuple français.

Nous avons cru devoir apposer les scellés sur une armoire où étoient déposés sa correspondance et les papiers relatifs à sa commission. Nous pensons aussi ne pas laisser échapper cette occasion de renouveler nos hommages à la Convention nationale, de la féliciter sur son énergie vraiment républicaine qu'elle a conciliée avec la philanthropie par ses décrets sur les ennemis de la révolution, sur la liberté des nègres et sur la destruction de la mendicité qui déjà n'existait plus dans cette commune: nous l'invitons à ne transmettre en d'autres mains les rênes du gouvernement que lorsque la République sera consolidée. S. et F. »

BELON, DELAGÈNESTE (présid.), CHAVOIT, CALEMARD, MIDOU, COSSONNI, GRAND.

31

La société populaire de Pontenx-les-Forges (3) département des Landes, rend hommage au zèle courageux et infatigable de la Convention.

Elle l'invite à ne pas descendre de la Montagne avant d'avoir achevé sa mission.

Elle a envoyé à ses frères d'armes 15 paires de souliers, 12 chemises, de la charpie, des boucles d'argent, une croix et une bague d'or.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

32

Le département de la Vienne adresse à la Convention les dépouilles de la superstition, consistant en 774 marcs 2 onces de galons, franges d'or; 350 marcs 4 gros de galons d'argent, 318 marcs 5 onces de brûlé doré, 6 marcs 2 onces 4 gros d'or pur, 198 marcs 4 gros de vermeil, 757 marcs 3 onces 6 gros d'argent, 5 croix militaires, quelques perles et diamants.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXXIII, 364. Bⁱⁿ, 26 vent. (suppl.) ; C. Eg., n° 576 ; J. Fr., n° 539 ; J. Sablier, n° 1201.

(2) Dr § I 36, doss. 270 (Allier).

(3) Et non Pontoux.

(4) P.V., XXXIII, 364.

(5) P.V., XXXIII, 364. Bⁱⁿ, 28 vent. (2° suppl.) ; C. Eg., n° 576 ; J. Fr., n° 539.

33

Le président du district de Salon, département des Bouches-du-Rhône, envoie le titre d'une créance, originaire de 3 200 l., réduite à 620 liv.; il en fait don à la patrie, avec les arrérages de cinq années échues.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

34

La société populaire de Mouzon a appris avec indignation que des intrigans du département des Ardennes vouloient faire perdre à Massieu, représentant du peuple, l'estime de la Convention.

Il a fait pâlir l'aristocratie: son rappel pourroit faire baisser l'esprit public; la société de Mouzon demande de conserver ce représentant dans le département des Ardennes.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

[Mouzon, 3 vent. II] (3)

« Législateurs,

C'est avec indignation que nous avons appris que des intrigans et des contre révolutionnaires du département des Ardennes, cabalent à Paris pour faire perdre à Massieu l'estime et la confiance de la Convention.

Nous avons déjà rendu justice à l'énergie et au patriotisme de ce représentant Montagnard. Si des aristocrates qu'il a frappés de la vengeance nationale s'élèvent contre lui, c'est aux Sociétés populaires qui ont senti les heureux effets de ses mesures révolutionnaires à le venger, par un témoignage authentique, des calomnies que lancent contre lui ceux qui veulent la perte de la République.

Massieu a fait pâlir l'aristocratie dans le département des Ardennes, son rappel pourroit faire baisser l'esprit public. Nous vous demandons qu'il reste parmi nous, jusqu'à l'anéantissement total des ennemis de la Patrie dans ce département.

C'est une tâche dont il s'est trop bien acquitté pour ne pas nous promettre de nouveaux succès. S. et F. »

BOMOURS (secrét.), MOUROU (présid.),
WORBE (secrét.).

35

La société populaire de Montmédy écrit à la Convention que les despotes parlent de paix, mais que le sang de nos défenseurs crie: point de pardon, point de trêve qu'après la destruction des rois.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIII, 364.

(2) P.V., XXXIII, 365. Bⁱⁿ, 26 vent. (suppl.).

(3) Dm 354-55, doss. Mathieu.

(4) P.V., XXXIII, 365. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl.).